

Section 5.—Primes, brevets d'invention, droits d'auteur, marques de commerce¹.

Primes.—Dans les cas où le Gouvernement juge à propos d'encourager la production d'une denrée particulière, les primes qu'il paye remplacent les droits de protection. Il en a été payé en grand nombre autrefois au Canada, mais les seules primes payées en 1931-32 sont celles sur le chanvre et le cuivre en barres et tiges. Les montants de primes payées ces dernières années sont les suivants:—

Primes payées sur le cuivre—

Exercice finissant le 30 juin 1925.....	1,164,140 liv. à 1½c.....	\$ 14,551-75
Exercice finissant le 30 juin 1926.....	10,808,627 liv. à 1c.....	108,086-27
Exercice finissant le 30 juin 1927.....	16,387,302 liv. à ¾c.....	122,904-39
Exercice finissant le 30 juin 1928.....	12,514,446 liv. à ¾c.....	62,572-24
Exercice finissant le 30 juin 1929.....	6,837,124 liv. à ¾c.....	34,185-63
Exercice finissant le 30 juin 1930.....	10,857,149 liv. à ¾c.....	54,285-75
Exercice finissant le 30 juin 1931.....	13,596,918 liv. à ¾c.....	67,984-87
Exercice finissant le 30 juin 1932.....	27,563,296 liv. à ¾c.....	137,816-44
Semestre terminé le 31 décembre 1932.....	—	—

Totaux..... 99,729,002 liv. \$ 602,387-34

Primes payées sur le chanvre—

Année civile 1926.....	19,048 liv. à 1½c.....	\$ 285-72
Année civile 1927.....	203,087 liv. à 1½c.....	2,792-42
Année civile 1928.....	826,821 liv. à 1½c.....	10,335-25
Année civile 1929.....	666,113 liv. à 1½c.....	7,493-77
Année civile 1930.....	348,345 liv. à 1c.....	3,483-45
Année civile 1931.....	250,280 liv. à ¾c.....	2,189-95
Année civile 1932.....	35,499 liv. à ¾c.....	266-25

Totaux..... 2,349,193 liv. \$ 26,846-82

Des primes ont été payées en différents temps sur le fer et l'acier, le plomb, le pétrole brut, les fibres de manille, le zinc et les fils de toile, mais les primes sur le fer et l'acier ont cessé en 1911, sur le plomb en 1918, sur le zinc en 1921, sur les fils de toile en 1923 et sur le pétrole brut en 1927. Les montants payés en primes sur ces produits entre 1896 et la date d'expiration sont: fer, acier, et leurs produits (1896-1912), \$16,785,827 (Annuaire du Canada, 1915, p. 463); plomb (1899-1918) \$1,979,216 pour 1,187,169,878 livres; zinc, \$400,000; fils de toile, \$17,523; fibres de manille (1903-1913), \$367,962; pétrole brut (1905-1927), \$3,457,173 sur 233,135,217 gallons. (Pour les quantités de pétrole brut et les primes payées chaque année voir le tableau p. 652 de l'Annuaire de 1927-1928.) Le total des primes payées entre 1896 et 1932 s'élève à \$23,007,701, lequel ajouté à \$602,387 payés sur le cuivre en barres et les \$26,847 payés sur le chanvre, forme une somme globale de \$23,636,935. La prime existante sur le cuivre en barres et tiges a été prolongée jusqu'au 30 juin 1931, au taux de ¾c. la livre, aux termes du chapitre 15 des statuts de 1928. L'Annuaire de 1915, pp. 461-463, donne une description des primes payables depuis 1883, ainsi que des tableaux indiquant pour chaque produit les quantités pour lesquelles les primes ont été payées annuellement et les montants de telles primes de 1896 à 1915 inclusivement. Pour les détails sur les primes du zinc, voir page 652 de l'Annuaire 1927-1928.

Une prime sur le charbon canadien utilisé dans la fabrication du fer et de l'acier a été autorisée par le c. 6 des statuts de 1930. En vertu de cette loi, les fabricants de fer et d'acier reçoivent 49½c. la tonne de charbon bitumineux extrait au Canada et transformé en coke au Canada, puis utilisé par ces fabricants dans la fusion du minerai de fer ou la fabrication de lingots ou de fonte d'acier au Canada. Cette prime fut établie sur la recommandation de la Commission Royale sur les revendications des Provinces Maritimes concernant la fabrication du fer et de l'acier avec du charbon canadien. Les sommes suivantes ont été déboursées en vertu de cette loi:

Exercice terminé le 31 mars 1931.....	273,148 tonnes à 49½c.....	\$ 135,209-23
Exercice terminé le 31 mars 1932.....	126,356 tonnes à 49½c.....	62,545-68
Totaux.....	<u>399,504 tonnes.</u>	<u>\$ 197,754-91</u>

¹L'information concernant les primes a été révisée par H. B. Borbridge, comptable en chef, ministère du Commerce, et l'information concernant les brevets, droits d'auteur et marques de commerce par T. L. Richard, commissaire des brevets, Ottawa.